MAIRIE DE RISOUL
10 impasse de la Mairie, lieu-dit La Rua
05600 Risoul — Hautes-Alpes
04 92 45 01 07
accueil@mairiederisoul.com

RESSOURCES HUMAINES — FICHE DE POSTE

Agent saisonnier de salubrité communale

Saison d'hiver 2026-2027 · Brigade propreté · Services techniques

Version V1 du 17 novembre 2026

IDENTIFICATION

Le poste

Emploi saisonnier à temps complet de la brigade propreté, du 15 décembre 2026 au 15 avril 2027.

Intitulé	Agent saisonnier de salubrité communale
Cadre d'emplois	Adjoints techniques territoriaux, catégorie C, filière technique
Service	Services techniques, brigade propreté
Rattachement hiérarchique	Le directeur général des services
Liens fonctionnels	Agent permanent de la brigade, référent ; responsable des services techniques
Lieux d'exercice	Risoul 1850 principalement, Risoul village et hameaux
Statut	Agent contractuel, emploi saisonnier, article L332-23 2° du code général de la fonction publique
Période	Du 15 décembre 2026 au 15 avril 2027
Temps de travail	Temps complet, 35 heures par semaine sur 5 jours

MISSION PRINCIPALE

La salubrité communale

Pendant la saison d'hiver, l'agent assure la salubrité communale en binôme avec l'agent permanent de la brigade, au village et à la station.

Il applique le planning et les consignes transmis par l'agent référent. Sa priorité est la continuité des passages aux toilettes de la station, 7 jours sur 7 en roulement.

1 MISSION PRINCIPALE 1

Propreté aux abords des moloks

L'agent assure les tournées des conteneurs semi-enterrés (moloks) selon le planning de saison : 5 passages par semaine à la station, 6 pendant les vacances scolaires (samedi compris), et 2 par semaine aux villages.

- Ramasser les sacs, cartons et dépôts laissés au pied des conteneurs, et les évacuer vers le point de dépôt désigné.
- Nettoyer les abords et les plateformes des conteneurs.
- Dégager la neige et la glace autour des moloks et de leurs accès.
- Signaler à l'agent référent les conteneurs pleins ou dégradés, et à la police municipale les dépôts sauvages.

MISSION PRINCIPALE 2

2 Nettoyage des bâtiments communaux

L'agent assure les passages aux toilettes de la station et l'entretien des salles et bâtiments prévus par sa semaine de rotation.

Bâtiment	Fréquence	Créneau
Toilettes publiques de la station	3 passages par jour	Tôt le matin, à midi et vers 16 h
Salle polyvalente de la station	Après chaque location, base de 3 fois par semaine	Le matin
Salle polyvalente du village	Lundi, mardi et jeudi, en semaine « village »	8 h–10 h
Mairie	2 fois par semaine, en semaine « village »	12 h–14 h
Presbytère	1 fois par semaine, en semaine « village »	Dans la journée

- Dépoussiérer, laver les sols, nettoyer et désinfecter les sanitaires, vider les corbeilles.
- Réapprovisionner les consommables : papier, savon, sacs.
- Signaler à l'agent référent les dégradations et anomalies constatées.

MISSIONS SECONDAIRES

Soutien polyvalent aux services techniques

Entre les passages aux toilettes, l'agent appuie les services techniques à la station, à la demande du responsable des services techniques.

- Propreté des abords et des corbeilles de la station, front de neige compris.
- Dégagement de la neige aux accès piétons et autour des moloks.
- Manutention : barrières, décorations, mise en place des salles.
- Appui ponctuel aux équipes des services techniques.

ORGANISATION

Organisation du travail et conditions d'exercice

L'agent travaille 5 jours par semaine, en rotation hebdomadaire avec l'agent permanent : une semaine « village », une semaine « station ».

- Semaine « village » : salle polyvalente du village, mairie, presbytère et moloks des villages le matin, puis moloks de la station l'après-midi.
- Semaine « station » : 3 passages aux toilettes, salle polyvalente de la station et appui aux abords.
- Un dimanche sur deux et les jours fériés selon roulement, dont le 25 décembre et le 1er janvier.
- Journée type de 8 h à 16 h 30, avec une pause méridienne de 1 h 30.
- Déplacements entre le village et la station avec le véhicule de service.
- Travail en extérieur, en altitude et par tous temps ; manutention de charges ; usage de produits d'entretien ; travail seul certains jours à la station.
- Port obligatoire des équipements de protection individuelle.
- Moyens fournis : véhicule de service, matériel et produits de nettoyage, équipements de protection individuelle, téléphone de service.

PROFIL

Compétences et profil

Le poste demande d'abord de la ponctualité : les passages aux toilettes se font à heures fixes, y compris seul à la station.

Domaine	Attendus
Connaissances	Techniques de nettoyage et d'hygiène, produits et dosages, consignes de sécurité
Savoir-faire	Respecter un planning et des créneaux, utiliser le matériel, rendre compte des anomalies
Qualités	Ponctualité, autonomie, fiabilité, discrétion, sens du service public, aptitude au travail en extérieur l'hiver
Conditions	Permis B obligatoire ; première expérience en nettoyage appréciée

RÉMUNÉRATION

Rémunération et avantages

La rémunération suit la grille des adjoints techniques territoriaux, complétée par le régime indemnitaire de la commune.

- Congés acquis au prorata de la durée du contrat, indemnisés en fin de contrat s'ils n'ont pu être pris.
- Titres-restaurant à compter du 1er janvier 2027, sous réserve de la délibération du conseil municipal.
- Aide à la recherche d'un logement saisonnier.
- Amicale du personnel et avantages de la station.

VALIDATION

Signatures

Fiche établie le 17 novembre 2026, à signer par l'autorité territoriale et par l'agent à sa prise de poste. L'agent atteste en avoir pris connaissance.

Signataire	Nom et qualité	Date	Signature
L'autorité territoriale	Régis Simond, Maire		
L'agent			